

Conseil communal Aigle



Aigle, le 16.02.2024

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2023-16 relatif à

Préavis municipal 2023-16 du lundi 11 décembre 2023, relatif à la réponse au postulat de
M. Nicolas BIFFIGER (PLR), déposé le 12 octobre 2021 et intitulé "Cybersécurité"

Commission composée de :

Présidente : Brigitte ROULIN (PSA)
Membres : Frédéric ANDREY (PLR)
Johann BELLWALD (VERT)
Nicolas BIFFIGER (PLR)
Jean-François CROSET (EA)
Francis GERMANIER (UDC)
Yves JEANFAVRE (ALT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le lundi 29 janvier 2024 à la salle Chevron en présence de Monsieur le Syndic Grégory Devaud et de Monsieur Nicolas Meichtry, chef de la division Informatique de la Commune d'Aigle.

Nous les remercions pour leurs disponibilités et pour la présentation détaillée qui a été faite à la commission par Monsieur Meichtry.

1.- Contexte Actuel

Actuellement nous constatons une forte augmentation des menaces informatiques et une personnalisation des arnaques, dont plusieurs organismes publics ont été la cible.

2.- Actions prises

Des actions concrètes ont été mises en place pour la formation des utilisateurs qui sont en première ligne avec le rappel des bonnes pratiques. Des documents ont été établis sur la politique de sécurité du système d'information (PSSI), la mise à jour de la charte informatique, et l'établissement d'une convention de télétravail.

Un audit Cyber-Safe a été mandaté, dont la labélisation est en cours, avec des contrôles des mesures prises, des tests de pénétration informatique et l'analyse des failles de sécurité.

Des mesures techniques ont été entreprises avec la mise en place d'un outil de management complet du parc informatique et le renforcement des sauvegardes sur des sites différents.

L'établissement d'un plan de reprise d'activité a été établi .

De plus à partir du 1er janvier 2024 une convention Canton-Commune entrera en vigueur avec un groupe d'experts en cybersécurité pour le pilotage de cellule de crise en cas de problèmes.

3.- Discussion

Un point important a été abordé concernant le remplacement de Monsieur Meichtry qui est le seul informaticien communal. Il nous a été répondu que le choix a été porté de collaborer avec un prestataire externe qui est capable d'intervenir de suite pour un remplacement lors de vacances ou d'absences.

La commission a pris connaissance des divers documents établis par la Municipalité et a relevé la nécessité d'une relecture corrective et d'une formalisation de ces derniers.

La commission encourage également la Municipalité à mettre en place des tests de phishing plus réguliers.

La commission a également conclu que le Conseil Communal devait uniquement prendre acte des décisions prises et que la Municipalité avait la responsabilité du train de mesures engagées.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- | Vu le préavis No 2023-16 du 11 décembre 2023
- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1.- De prendre acte de la réponse au postulat de M. Nicolas Biffiger : "Cybersécurité"
- 2.- De prendre acte du train de mesures pris par la Municipalité dans le domaine de la cybersécurité

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Brigitte ROULIN (PSA)